

Commune de PLOURIVO
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} FEVRIER 2016

Date de convocation : 26 janvier 2016

Présents : M. Michel RAOULT, Maire, Mme Véronique CADUDAL, M. Claude LE HENAFF, M. Jean Yves DANNIC, Mme Sylvie DONNART, adjoints, Mme Marie-Yvonne GEROT, Mme Goulvène GUEZOU, Mme Véronique POTIN-BEAULIEU, M. Alain LE FLOCH, Mme Sylvie LE BARS, M. David LABBE, M. Robert LE MOULLEC, Mme Brigitte ULLIAC, Mme Jeanne ROLLAND, M. Yves MENGUY, Mme Colette LE ROUX, M. Jean-Luc MORRIS, Conseillers Municipaux.

Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, Secrétaire Générale et les représentants de la presse locale (Le Télégramme, Ouest-France et La Presse d'Armor).

Absents: /

Procurations : M. Jean-Yves TOULLELAN à M. Jean-Yves DANNIC, Mme Magali MESNIL à M. Robert LE MOULLEC.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Véronique CADUDAL

La séance est ouverte à 20h05.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 à l'unanimité des membres présents et représentés.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

↳ **Aménagement du Mézou : autorisation de lancer l'appel d'offres et de solliciter les financements.**

2016 / 1 - Mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE** les programmes de création
 - ↳ **d'un réseau d'eaux pluviales et l'aménagement de la route de Frynaudour vers Saint-Jean (22 jours) avec mission complémentaire (3 jours) consistant en l'étude et la prospection pour le raccordement d'eaux pluviales des particuliers**
 - ↳ **de 4 aménagements réducteurs de vitesse (15 jours) sur les secteurs D15 route de l'Europe, secteur de Pont Canon, D15 Paimpol-Plourivo, Route Romaine-Lande Baston :**
- **ACCEPTÉ**, pour la réalisation de ces programmes, la proposition de mission présentée par la commune de Paimpol, consistant en :
 - **L'assistance à maîtrise d'ouvrage**
 - **L'étude d'avant-projet (AVP)**
 - **L'étude de projet (PRO-DCE)**
 - **L'assistance à maître d'ouvrage pour la passation des contrats (ACT) (y compris analyse des offres)**
 - **La direction d'exécution des travaux (pilotage, suivi, réunions de chantier ...)**
- **ACCEPTÉ** les conditions financières proposées par la commune de Paimpol, pour la réalisation de la mission, à savoir :

- L'ensemble des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre est arrêté à un total de 37 jours, soit (avec 8h/jours et 33€/h) un montant total d'étude et suivi de travaux de 9 768 €.
- La prestation complémentaire d'étude et de prospection raccordement d'eaux pluviales des particuliers route de Frynaudour représente 3 jours soit 792 €

2016 / 2 - Restructuration du restaurant scolaire du Bourg : bureaux de contrôle

Les entreprises ont été sollicitées pour la mission SPS et le contrôle technique sur le projet de restructuration du restaurant scolaire du Bourg.

La commission travaux a examiné les différentes propositions :

Mission SPS

DEKRA :	1 480 € HT soit 1 776 € TTC
APAVE :	2 334.38 € HT soit 2 801.26 € TTC
VERITAS :	1 795 € HT soit 2 154 € TTC
SOCOTEC :	2 255 € HT soit 2 706 € TTC
SPS MENGUY :	675 € HT soit 810 € TTC
SBC :	1 850 € HT soit 2 220 € TTC

Contrôle technique :

VERITAS :	3 720 € HT SOIT 4 464 € TTC
APAVE :	3 300 € HT soit 3 960 € TTC
SOCOTEC :	2 740 € HT soit 3 288 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE les propositions suivantes :**
 - **Mission SPS : SPS MENGUY pour 675 € HT soit 810 € TTC**
 - **Contrôle technique : SOCOTEC pour 2 740 € HT soit 3 288 € TTC**

2016 / 3 - SDE : financement des interventions

Afin de répondre aux besoins de réparations ponctuelles sur l'éclairage public (remise en état de divers foyers isolés suite à pannes, accidents ou vandalisme), le Syndicat Départemental d'Énergie doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil Municipal.

Pour simplifier cette procédure, le Syndicat propose d'affecter une enveloppe annuelle de 6 000 € dans la limite de laquelle le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE.

Conformément au règlement en vigueur, cette enveloppe financière à la charge de la commune représente 60% du coût HT des interventions réalisées par le SDE dont le montant s'élève donc à 10 000 €

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois

selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE d'affecter une enveloppe annuelle de 6 000 € affectée aux réparations ponctuelles sur l'éclairage public, dans la limite de laquelle M. Le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE.**

2016 / 4 - SDE : modificatif sur éclairage du terrain de football

(annule la délibération n°2015/93)

Le Syndicat Départemental d'Énergie a procédé à l'étude concernant la rénovation du coffret d'éclairage public au terrain de football. Le coût total de l'opération a été estimé à 4 000 € HT (coût total des travaux majorés de 5 % de maîtrise d'œuvre).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, **soit 2 400€.**

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 2 900 € (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre), soit 1 740 € restant à la charge de la collectivité.**

2016 / 5 – Travaux sur le mur du vieux cimetière

La Commission Travaux a examiné les devis présentés par les artisans :

Artisan Paimpolais : 5 466 € HT soit 6 012.60 € TTC

Patrice JOUANJEAN : 4 821.32 € HT soit 5 785.58 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE la proposition de l'entreprise Patrice JOUANJEAN pour 4 821.32 € HT soit 5 785.58 € TTC**

2016 / 6 – Travaux à la Chapelle de Saint-Ambroise

La Commission Travaux a examiné les devis présentés par les artisans :

Réfection des joints

Patrice JOUANJEAN : 3 089.70 € HT soit 3 707.64 € TTC

Sarl RABE : 3 757.20 € HT soit 4 508.64 € TTC

L'Artisan Paimpolais : 3 400 € HT soit 3 740 € TTC

Couverture

Gr Couverture : 5 456.46 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE les travaux suivants sur la Chapelle Saint-Ambroise :**
 - Réfection des joints : Patrice JOUANJEAN : 3 089.70 € HT soit 3 707.64 € TTC
 - Couverture : Gr Couverture : 5 456.46 € TTC

2016 / 7 - Maison du garde-barrière Lancerf : fourniture et pose d'1 porte et de 4 fenêtres

La Commission Travaux a examiné les devis présentés par les artisans et a émis un avis favorable sur l'option Alu Rouge.

PVC Blanc :

SARL ERNOT : 4 706.60 € HT soit 5 647.92 € TTC

Menuiserie des Falaises : 3 950 € HT soit 4 740€ TTC

Menuiserie du Trieux : 4 557.80 € HT soit 5 469.36 € TTC

Alu Rouge RAL 3004 :

SARL ERNOT : 7 217.80 € HT soit 8 661.36 € TTC

Menuiserie des Falaises : 6 520 € HT soit 7 824€ TTC

Menuiserie du Trieux : 7 406.95 € HT soit 8 888.34 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE la proposition de l'entreprise Menuiserie des Falaises pour la fourniture et la pose d'une porte et de quatre fenêtres à l'ancienne maison du garde-barrière à Lancerf, pour un coût de 6 520 € HT soit 7 824€ TTC.**

2016 / 8 – Changement de 2 portes de la mairie

La Commission Travaux a examiné les devis présentés par les artisans et a émis un avis favorable sur l'option « porte pleine ».

Porte vitrée (prix unitaire)

Menuiserie des Falaises : 1 855 € HT

SARL ERNOT : 1 541.80 € HT

Menuiserie du Trieux : 2 035.60 €

Porte pleine (prix unitaire)

Menuiserie des Falaises : 1 560 € HT

SARL ERNOT : 1 330.70 € HT

Menuiserie du Trieux : 1 810 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE la proposition de la SARL ERNOT pour le changement de 2 portes pleines à la mairie pour un coût total de 2 661.40 € HT soit 3 193.68 € TTC.**

2016 / 9 - Peinture intérieure salle polyvalente

La Commission Travaux a examiné les devis présentés par les artisans.

Bernard JOSSE : 6 146.09 € HT +1 082.86 € HT (murs perforés sono) soit 8 674.74 € TTC

Mickaël PAUL : 5 062.93 € HT soit 6 075.52 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE la proposition de l'entreprise Mickaël PAUL pour des travaux de peinture intérieure à la salle polyvalente pour un coût total de 5 062.93 € HT soit 6 075.52 € TTC.**

2016 / 10 - Terrain de football

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE la poursuite de l'aménagement du terrain d'entraînement avec l'entreprise Armor TP pour un montant de 10 558.80 € HT soit 12 670.56 € TTC.**

2016 / 11 – Travaux Eglise

La Commission Travaux a examiné les devis présentés par les artisans.

Nettoyage intérieur du clocher :

Entreprise BODET : 1 120 € HT soit 1 344 € TTC

ACTIVE CLEAN : 1 328 € HT soit 1 593.60 € TTC

Sablage et réparation du canon :

Ets Marius HENRY : 2 200 € HT soit 2 640 € TTC

Ets ROPERS : 4 730 € ht soit 5 676 € TTC

Sablage et réparation du portail :

Ets Marius HENRY : 1 000 € HT soit 1 200 € TTC

Ets ROPERS : 980 € HT soit 1 176 € TTC

Mise en conformité :

SARL JP RICHARD : 3 808.14 € HT soit 4 569.77 € TTC

AGC : 3 026.69 € HT soit 3 632.03 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, suivant l'avis de la commission travaux,

- **VALIDE les travaux suivants :**
 - **Nettoyage intérieur du clocher: Entr. BODET : 1 120 € HT soit 1 344 € TTC**
 - **Sablage et réparation du canon : Ets Marius HENRY : 2 200 € HT soit 2 640 € TTC**
 - **Sablage et réparation du portail: Ets ROPERS : 980 € HT soit 1 176 € TTC**
 - **Mise en conformité : AGC : 3 026.69 € HT soit 3 632.03 € TTC**

Eclairage extérieur parvis salle polyvalente (pour information)

CAPITAINE Jean-Noël : 388 € HT soit 465.60 € TTC

AGC : 443.74 € HT soit 532.49 € TTC avec grilles de protection (avis favorable de la commission)

Sarl JP RICHARD : 436 € HT soit 523.20 € TTC

2016 / 12 - Aménagement du Mézou : autorisation de lancer l'appel d'offres et de solliciter les financements

Par délibération du 23 novembre 2015, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions, a validé le projet d'aménagement du Mézou présenté par le Cabinet LAAB Architectes, pour un montant de travaux estimé à 240 000 € HT soit 288 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose au CM de lancer l'appel d'offres et de solliciter les financeurs qui pourraient intervenir sur ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE M. Le Maire :**
 - **à lancer l'appel d'offres pour le marché de travaux correspondant**
 - **à solliciter, pour le financement de ce programme d'investissement :**
 - ↳ **le Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire et au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière,**
 - ↳ **l'Etat au titre de la DETR**

2016 / 13 - Vente d'une parcelle Route de Traou Du

M. et Mme MONROY, propriétaires au n°9 bis route de Traou Du à Lancerf se portent acquéreurs d'un délaissé communal constitué de 2 lots, l'un d'une contenance de 06ca, l'autre de 51ca, afin de pouvoir réaliser la mise en conformité de leur installation d'assainissement individuel.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente habituellement pratiqué est de 5 € le m², les frais de bornage et les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose de missionner le Centre de Gestion pour la rédaction de l'acte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ la vente à M. et Mme Michel MONROY, au prix de 5 € le m², de 2 lots situés en bordure de la route de Lancerf et issus d'un délaissé communal, le 1^{er} lot d'une contenance de 06 centiares, le 2nd lot de 51 centiares ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente ;**
- **PRÉCISE que les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs ;**
- **SOLLICITE le Centre de Gestion pour la rédaction de l'acte administratif.**

2016 / 14 - Numérotation route de Moulin Canon

Les propriétaires de 2 maisons actuellement référencées au cadastre au n° 1 route de Moulin Canon ont sollicité la mairie pour que ces 2 bâtiments soient identifiés séparément.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDÉ la numérotation suivante :

- **Parcelles ZI 206 et ZI 207 : n° 1 route de Moulin Canon**
- **Parcelle ZI 205 : n°1Bis route de Moulin Canon**

2016 / 15 - Changement du serveur informatique de la mairie

4 prestataires ont été sollicités : AUDEVA et RESTART de Paimpol, BIOS (St Agathon) et JVS (prestataire de la commune sur les progiciels).

3 propositions ont été réceptionnées :

	JVS	BIOS	AUDEVA
serveur	3 135,00 €	2 774,00 €	1 290,00 €
onduleur		609,00 €	
antivirus	240,00 €	690,00 €	460,83 €
sauvegarde	674,50 €	504,00 €	mensuelle
environnement (licence)	358,00 €		
installation	865,00 €	550,00 €	1 560,00 €
TOTAL HT	5 272,50 €	5 127,00 €	3 310,83 €
TOTAL TTC	6 327,00 €	6 152,40 €	3 973,00 €

La proposition de la société AUDEVA est la moins-disante et la mieux adaptée aux besoins de la collectivité.

La sauvegarde sera externalisée et il conviendra de prévoir un contrat de maintenance sur ce nouveau matériel auprès de la société AUDEVA

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE le changement du serveur selon la proposition émise par la société AUDEVA pour la somme de 3 310.83 € HT soit 3 973 € TTC**
- **PRECISE que la réinstallation des données sur le nouveau matériel sera effectuée par la société JVS pour un coût de prestation de 400 € HT soit 480 € TTC**

2016/ 16 - Acquisition d'un logiciel périscolaire

Afin de faciliter la gestion et l'établissement des factures, des devis pour la mise en place d'un logiciel spécifique à la garderie ont été sollicités.

Deux devis ont été réceptionnés :

- un devis de 3D OUEST : 2 400 € HT soit 2880 €uros TTC + 116.50 € HT soit 139.80€ TTC par douchette (une garderie, une cantine et une TAP), formation à l'utilisation comprise dans le prix,
- un devis de JVS : 4146 €uros TTC + 834 €uros de formation.

Il est donc proposé au Conseil de valider la proposition de 3D OUEST, dont le coût est moindre et dont l'utilisation est plus appropriée aux besoins de la collectivité.

Le montant de la dépense s'élève à 2 749.50 € HT soit 3 299.40 € TTC et la CAF a d'ores et déjà été sollicitée et le plan prévisionnel de financement de cette opération est le suivant :

<i>objet</i>	<i>dépense</i>			<i>financement</i>	
	<i>HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>		
logiciel	2 400,00 €	480,00 €	2 880,00 €	subvention CAF 50%	1 374,75 €
3 douchettes	349,50 €	69,90 €	419,40 €		
				FCTVA	433,35 €
				Autofinancement	1 491,30 €
total de la dépense	2 749,50 €	549,90 €	3 299,40 €	total financement	3 299,40 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE la proposition de la société 3D OUEST de 2400 € HT soit 2 880 € TTC ;**
- **AJOUTE qu'il convient de prévoir l'achat de 3 douchettes pour un coût unitaire de 116.50 € HT soit 139.80 € TTC ;**
- **SOLLICITE la participation de la CAF sur cet investissement.**

2016 / 17 - Affaire Brossard Grandjean : accord pour provision à l'huissier et assistance d'un avocat

L'assignation a été délivrée ; la première audience doit se tenir le 1er février mais l'avocate de la partie adverse a informé l'huissier qu'elle demanderait le report de l'audience.

Dans cette affaire, la commune est assistée par la SCP AVRIL-MARION, avocat à Saint Brieuc.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE le paiement de provision à l'huissier ;**
- **AUTORISE M. le Maire à ester en justice ;**
- **CHARGE le cabinet SCP AVRIL-MARION de représenter la commune de Plourivo dans cette affaire.**

2016 / 18 - Intercommunalité : désignation de délégués à la commission locale de transfert de charges

Le conseil communautaire réuni le 17 décembre 2015, a approuvé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission sera chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues.

La commission sera composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune, ces derniers devant être des conseillers municipaux, désignés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (Mme Jeanne ROLLAND, Mme Colette LE ROUX, M. Jean-Luc MORRIS),

- **DESIGNE, en tant que délégués à la commission locale de transfert de charges :**
Titulaire : M. Jean-Yves DANNIC
Suppléant : Mme Marie-Yvonne GEROT

2016 / 19 - Intercommunalité : désignation de délégués au comité de pilotage PLUi

Suite à l'approbation, le 19 novembre 2015, par le conseil communautaire de Paimpol-Goëlo, du transfert de compétence en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », et conformément aux souhaits de la conférence intercommunale des maires du 27 octobre 2015, un comité de pilotage PLUi sera mis en place.

Il est proposé de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour participer à ce comité de pilotage.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme Jeanne ROLLAND, M. Yves MENGUY, Mme Colette LE ROUX, M. Jean-Luc MORRIS),

- **DESIGNE, en tant que délégués au comité de pilotage PLUi,**
Titulaire : M. Michel RAOULT
Suppléant : M. Jean-Yves TOULLELAN

La séance est levée à 21h35.